Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le 28 JUIL. 2026
ID : 061-200066256-20260723-30_2026-AR

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 30 / 2026

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n° 2025-006 Construction d'une maison de santé Lot n°4 « Menuiseries extérieures – Serrurerie ».

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-06-05 du 8 juillet 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 2025-08-02 du 25 septembre 2025 autorisant Mme le Maire à attribuer les lots du marché 2025-006 relatifs aux travaux de construction d'une maison de santé dans une partie des locaux de l'ancienne école de Fel,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer la porte extérieure de la cave située sous la maison de santé, cette porte étant très abimée et n'assurant plus l'étanchéité ni à l'air ni à l'eau,

Vu l'avenant n°1 à l'acte d'engagement de l'entreprise Menuiserie LOUISE (lot n°4 – Menuiseries extérieures- Serrurerie) entraînant une augmentation d'un montant de 906,41 € HT, portant le montant total du marché de 58 614,15 € HT à 59 520,56 € HT soit une augmentation de 1,5 % du lot n°4,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 au marché n° 2025-006 « lot n°4 – Menuiseries extérieures - Serrurerie » attribué à l'entreprise Menuiserie Louise portant le montant du marché de 58 614,15 € HT (soit 70 336,98 € TTC) à 59 520,56 € HT (soit 71 424,67 € TTC) soit une augmentation de 1,5 % du lot n°4,

Article 2 : de signer l'avenant n°1 au marché 2025-006 lot n°4 avec l'entreprise Menuiserie Louise

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 23 juillet 2026
Le Maire,
Véronique CHANTEPIE

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE 61310 ORNE